



LE CANCER, LE CONNAÎTRE POUR MIEUX EN PARLER !

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale
contre le cancer le 4 février dans le cadre du réseau des
référénts handicap animé par l'  **agefiph**

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP

SOMMAIRE

- 3** LE CANCER, C'EST QUOI ?
- 5** LE RETOUR À L'EMPLOI
- 8** 4 CLEFS WECARE@WORK POUR CONCILIER CANCER ET TRAVAIL
- 9** QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES SUR LE CANCER
- 11** POURQUOI FAIRE RECONNAÎTRE SON CANCER COMME UNE SITUATION DE HANDICAP ?
- 12** QUELS DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI DU SALARIÉ ?
- 14** QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES AVEC L'AGEFIPH
- 15** DES SERVICES ET DISPOSITIFS RESSOURCES

**LE CANCER,
LE CONNAÎTRE POUR MIEUX
EN PARLER !**

LE CANCER, C'EST QUOI ?

Le cancer est une maladie causée par la transformation de cellules qui se dérèglent, prolifèrent, et forment une masse appelée « tumeur maligne ». Les cellules cancéreuses peuvent migrer et envahir les tissus voisins, formant de nouvelles tumeurs : les métastases.

Chaque année en France, près de 400 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués. Depuis 30 ans, ce chiffre ne cesse de progresser. En cause :

le vieillissement de la population et l'amélioration des diagnostics. Parallèlement, grâce aux progrès de la médecine, les taux de survie et de guérison augmentent fortement.

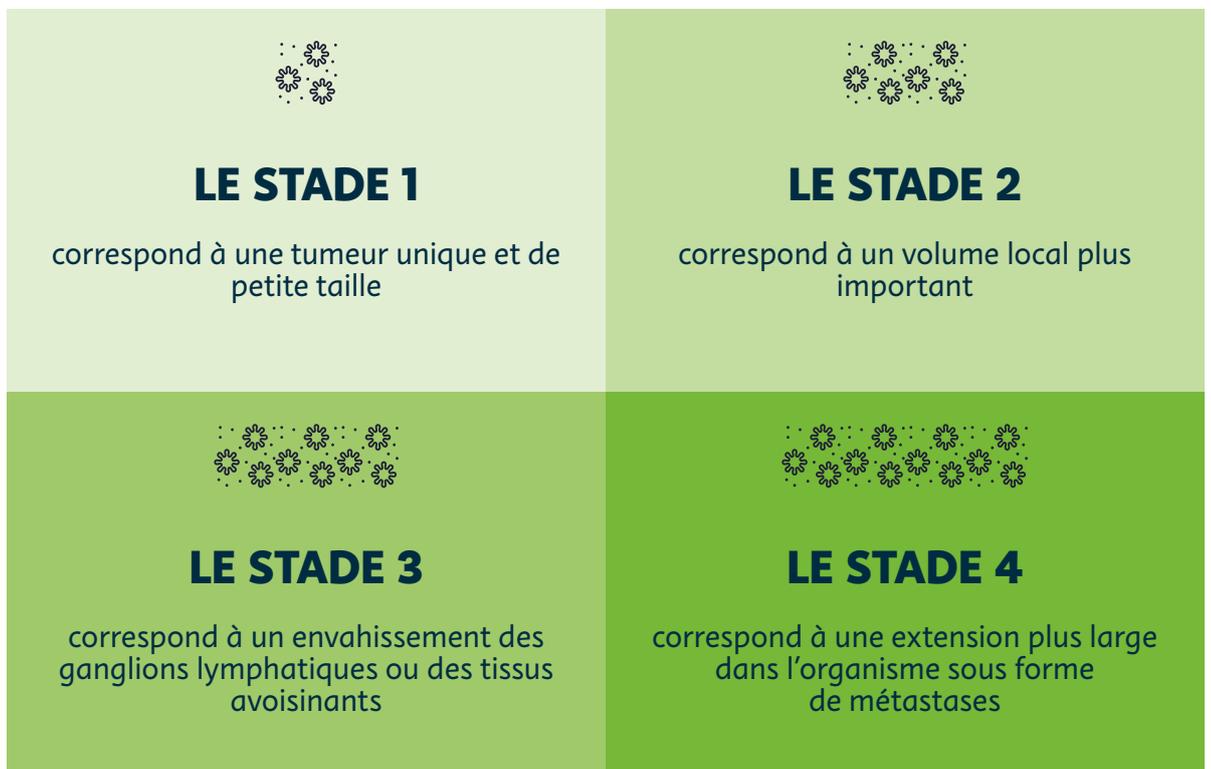
Cela signifie que de plus en plus de personnes VIVENT AVEC UN CANCER.

En France, 3,8 millions de personnes sont concernées par le cancer. *

* Source : INCa

LES STADES DE CANCER

Quatre stades identifient le degré d'extension du cancer.

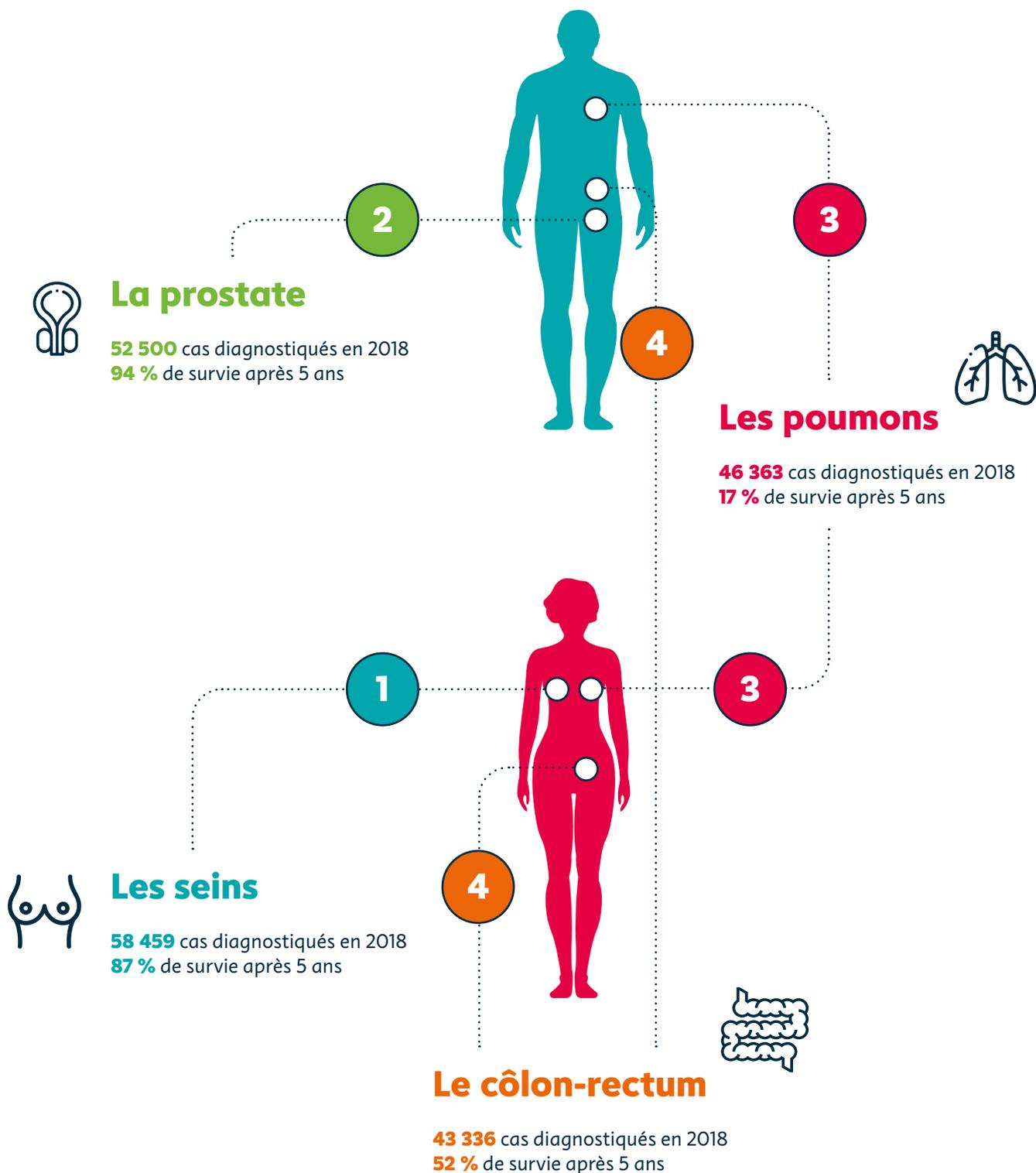


On utilise le terme « stade 0 » ou « cancer in situ » lorsque des cellules cancéreuses sont présentes mais qu'elles n'ont pas encore colonisé les tissus en profondeur.

LE CANCER, C'EST QUOI ?

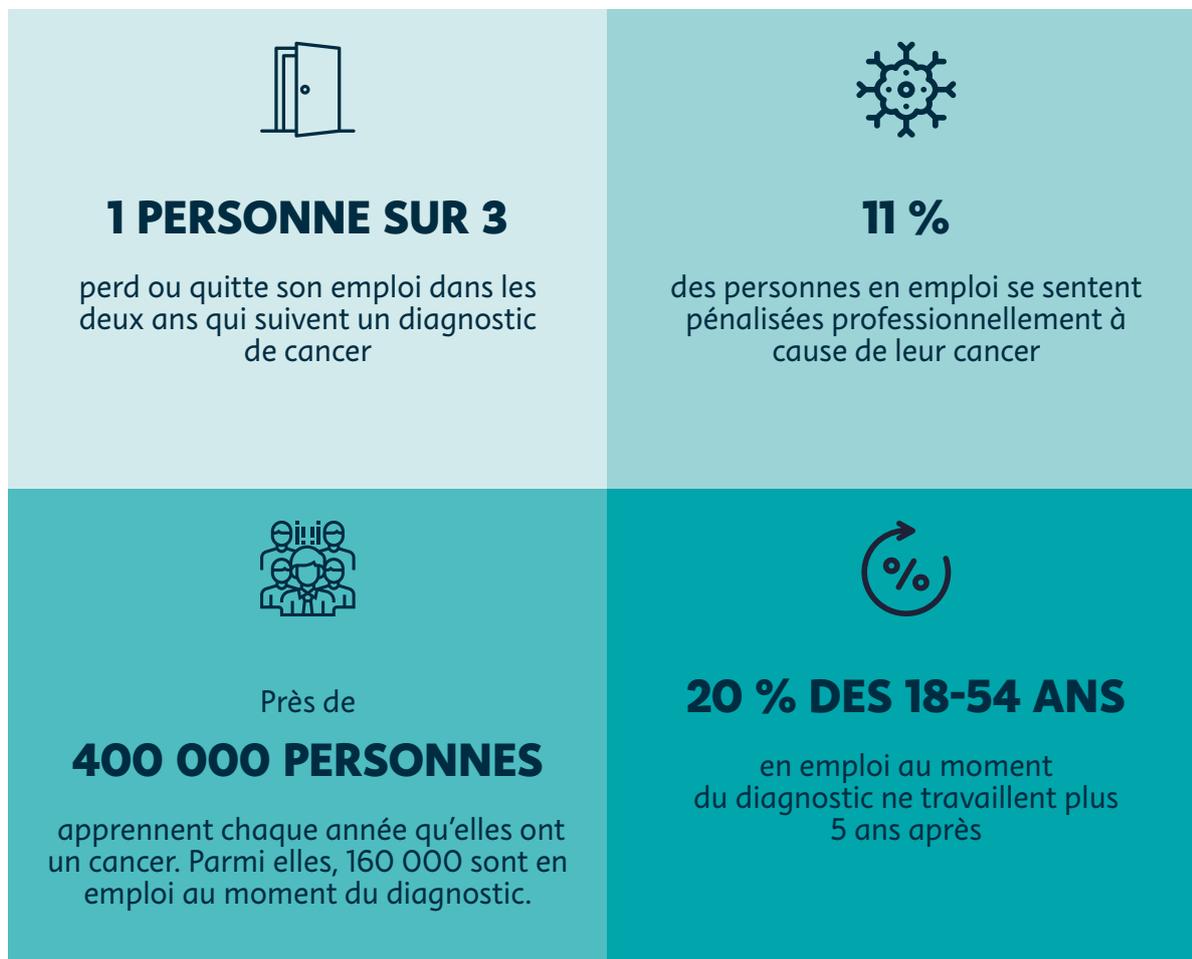
LES CANCERS LES PLUS RÉPANDUS

Le cancer du sein est le plus fréquent suivi du cancer de la prostate, du poumon et du côlon-rectum.



LE RETOUR À L'EMPLOI

QUELQUES CHIFFRES



COMMENT PRÉPARER LE RETOUR À L'EMPLOI ?

La vie professionnelle d'une personne atteinte d'un cancer est ponctuée d'une succession d'arrêts de travail et de reprises d'emploi. Cette période est souvent marquée par une grande incertitude et par des questions concernant l'emploi :



- « Suis-je capable de reprendre un travail ? »
- « Ai-je encore les compétences ? »
- « Vais-je retrouver mon poste ? »
- « Que vont penser mes collègues ? »
- « Mon poste, mes horaires peuvent-ils être aménagés ? »



Le retour à l'emploi pendant ou après la fin des traitements est une étape importante qui nécessite d'être anticipée et accompagnée.

Pourtant, seules 46 % des personnes en emploi ont bénéficié de dispositifs d'aide à la reprise du travail (visite de pré-reprise, temps partiel thérapeutique, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) après le diagnostic.

Source : Enquête de la Ligue contre le cancer (2017)

LE RETOUR À L'EMPLOI

Les bons réflexes pour accompagner un salarié durant et après la maladie.



Permettre d'éviter les trop longues ruptures d'activité

Le travail est une activité qui sort le salarié de son quotidien de « malade ». Il lui évite de penser sans cesse au cancer, aux traitements et aux risques de récurrences. Mais poursuivre son activité professionnelle pendant les traitements est souvent difficile. C'est un choix individuel pris par le salarié, en accord avec son équipe médicale et le médecin du travail.

Ainsi, les démarches d'accompagnement au travail représentent un enjeu essentiel pour inverser positivement le rapport à la maladie. **Le maintien d'une activité professionnelle pendant le parcours de soins, quand cela est possible et souhaité, contribue fortement à l'amélioration de la qualité de vie.**



Sensibiliser le collectif de travail et notamment les managers de proximité

Un retour en entreprise soigneusement anticipé évite de fragiliser l'organisation et le quotidien de l'entreprise. **Il est donc important d'informer l'ensemble des collaborateurs sur les conséquences du cancer pour lever les tabous.**

Sur ce point, la bataille est encore loin d'être gagnée : à ce jour, une personne sur deux considère que le mot cancer est tabou dans l'entreprise.

Source : baromètre Cancer@Work 2019.

LE RETOUR À L'EMPLOI



Anticiper la reprise professionnelle

Détresse, angoisse, fatigue morale et physique, perte auditive, difficultés de concentration, douleurs musculaires... Les effets secondaires des traitements peuvent dissuader les personnes de reprendre le cours de leur vie professionnelle. Ils peuvent aussi les pousser à s'isoler.

Le retour au travail dépend d'un ensemble de facteurs : le stade de la maladie, l'état de santé général au moment du diagnostic, les effets secondaires des traitements, les atteintes physiques, émotionnelles ou cognitives, ...

En amont de la reprise, vous pouvez prendre contact avec le salarié, de façon informelle, afin d'évoquer sa situation. S'il envisage son retour dans l'entreprise, suggérez-lui de solliciter une visite de pré-reprise auprès du médecin du travail.

De même, il est important de prévoir **un retour graduel**, avec des horaires allégés avant la reprise d'un temps plein. Déléguer les missions les plus stressantes ou soulager de certaines responsabilités peut aussi être une solution.



4 CLEFS **WECARE@WORK** POUR CONCILIER CANCER ET TRAVAIL



Gardez le lien

La réussite du retour au travail dépend en grande partie du lien conservé avec l'entreprise durant l'arrêt de travail. **Conserver des relations avec un responsable ou des collègues est une solution pour se sentir moins perdu à son retour.**



Travaillez en équipe

Un cancer a des conséquences sur la vie de la personne malade mais aussi sur celle de l'équipe qui l'entoure. Les acteurs susceptibles d'intervenir en soutien sont nombreux : collègues, managers, ressources humaines, référents handicap, services de santé au travail, associations de patients... Identifier les rôles de chacun et se concerter est un gage de réussite.



Mettez en place un suivi durable

Les conséquences de la maladie s'appréhendent dans la durée : la fatigue, les pertes de mémoire, les difficultés de concentration... ne s'arrêtent pas dans les quelques jours ou semaines qui suivent la reprise du travail. Un retour au travail durablement réussi s'apprécie sur plusieurs mois, parfois plusieurs années et nécessite un suivi régulier.



Valorisez les réussites !

Les expériences vécues et les solutions trouvées apportent la preuve qu'il est possible de concilier cancer et emploi et plus généralement handicap et emploi.

Et si vous avez des questions pour mieux concilier maladie et travail, n'hésitez pas à solliciter la ligne téléphonique gratuite ALLO Alex.

QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES SUR LE CANCER

Le cancer est-il héréditaire ?

Entre 5 et 10 % des cancers seraient la conséquence de prédispositions génétiques mais ne sont pas « héréditaires » à proprement parler. Dans ces situations, une mutation génétique transmise de façon héréditaire entraîne un risque plus élevé de développer un cancer.



Le cancer est-il contagieux ?

Non, il ne l'est d'aucune façon, ni par voie respiratoire, ni par contact physique.

Peut-on guérir d'un cancer ?

Grâce à des traitements de plus en plus performants et aux dépistages précoces, environ 60 % des cancers diagnostiqués sont guéris. Une moyenne qui varie fortement selon le type de cancer et son stade au moment du dépistage.



Mais parle-t-on plutôt de guérison ou de rémission ?

On parle de rémission lorsqu'après traitements on ne décèle plus aucune cellule cancéreuse dans l'organisme. **Entre 3 à 5 ans plus tard (selon le type de cancer), si le cancer n'est pas réapparu, on peut alors parler alors de guérison.**

QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES SUR LE CANCER

Comment réagir face au cancer d'un collaborateur ?

La compassion et l'écoute permettent au salarié de se sentir soutenu. **Évitez cependant de tout rapporter à sa maladie. Dans l'entreprise il est avant tout un collaborateur et non un malade.**



Doit-on garder le contact pendant l'absence du collaborateur ?

Rien n'oblige le salarié à maintenir un lien avec son employeur pendant son arrêt et réciproquement. Cependant il est préférable de garder ce lien, surtout lorsque l'arrêt est de longue durée. **Cela permet de montrer au salarié qu'il a toujours sa place dans l'entreprise.** D'autre part, cela permet de faciliter grandement son retour car il aura été tenu informé des grandes étapes, évolutions et changements dans l'entreprise.

Quelle est la bonne attitude à adopter pour son retour au travail ?

Le dialogue est primordial. Gardez à l'esprit que chaque cas est différent. **Il est important de savoir à quel point la vie du collaborateur a été impactée de manière à bien cerner ses priorités et favoriser une reprise dans les meilleures conditions.**

POURQUOI FAIRE RECONNAÎTRE SON CANCER COMME UNE SITUATION DE HANDICAP ?

Obtenir le statut de «travailleur handicapé» permet au salarié, et à son employeur, de bénéficier d'**un ensemble de droits, d'aides et de services** pour trouver ou retrouver un emploi, le conserver et évoluer dans l'entreprise :

- **L'accompagnement et les conseils** de spécialistes.
- **Des aides financières de l'Agefiph** destinées à couvrir les frais liés à la compensation du handicap dans l'emploi.
- **Un suivi médical renforcé** par le médecin du travail.
- **Un aménagement** de poste.
- **Une majoration** du Compte Personnel de Formation (CPF).
- **Sous certaines conditions**, ce statut conduit également à bénéficier d'**une retraite anticipée**.

Fatigue physique, douleurs musculaires, affections cardiaques, lésions pulmonaires, perte auditive, cataracte, perte de mobilité ciblée, ostéoporose, déficience du système immunitaire, perte de mémoire, difficultés de concentration...

Les atteintes cognitives, psychologiques et physiques de la maladie et de ses traitements peuvent avoir des répercussions importantes sur la vie professionnelle. À ce titre, **les personnes touchées par un cancer peuvent bénéficier d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**.



Attention !

*c'est une démarche personnelle
et volontaire propre à chaque
salarié*

QUELS DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI DU SALARIÉ ?

La visite de pré-reprise

Elle est initiée par le salarié, son médecin ou le médecin conseil de l'assurance maladie. Lors de ce rendez-vous, le médecin du travail évalue si le collaborateur est apte à reprendre son poste, si un aménagement spécifique est nécessaire et/ou à quel rythme la reprise peut s'opérer (temps plein ou temps partiel).



La visite de pré-reprise est insuffisamment connue et mise en œuvre.

Le temps partiel thérapeutique pour une reprise progressive



Ce temps partiel, prescrit par le médecin traitant, est subordonné à l'accord du médecin du travail, de l'employeur et du médecin conseil de l'assurance maladie. Il peut durer jusqu'à 12 mois pour une reprise à temps plein à terme. Cet aménagement permet une reprise du travail progressive, « en douceur ».

QUELS DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI DU SALARIÉ ?

L'invalidité

Déterminée par le médecin conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, elle correspond à une diminution d'au moins $\frac{2}{3}$ de la capacité de gain ou de travail de la personne. Cette perte peut être compensée par une pension d'invalidité versée par la CPAM. Celle-ci est calculée en fonction des revenus antérieurs et peut être revue (supprimée, augmentée, diminuée) selon l'évolution de la situation.



Les autres dispositifs et aménagements

- L'autorisation d'absences pour suivi médical
- L'aménagement des horaires
- La compensation des conséquences de la maladie grâce à l'aménagement du poste
- La demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)



**Pour en savoir plus,
cliquez ici !**



QUELQUES QUESTIONS/RÉPONSES AVEC L'AGEFIPH

Référent handicap, comment l'Agefiph peut-elle m'aider ?

L'Agefiph est l'interlocuteur privilégié des employeurs pour les aider à maintenir dans l'emploi les salariés et mobiliser les acteurs adéquats ainsi que les bons outils et services mis à leur disposition.



Et d'autres aides à retrouver sur :
www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres



Quelles sont les aides financières et les services dont je peux bénéficier en tant qu'employeur ?

Une aide financière destinée à couvrir les frais occasionnés par l'étude de solutions pour maintenir dans l'emploi un salarié dont le poste évolue ou le handicap s'aggrave.

Le conseil et l'accompagnement par un spécialiste destiné à apprécier les contraintes du salarié à son poste et identifier les moyens à mettre en place ou à développer pour compenser son handicap. Le spécialiste peut également intervenir lors d'actions de sensibilisation au handicap.

Un conseil et des aides financières destinés à identifier et financer les moyens techniques, organisationnels ou humains permettant d'adapter le poste à la situation du salarié.

Certaines aides financières et certains services sont nécessairement prescrits par le conseiller Cap emploi après l'analyse précise du besoin, **d'autres peuvent être directement sollicités auprès de l'Agefiph en déposant un dossier de demande d'intervention.**



**Retrouvez le dossier de demande
d'intervention à remplir :**

DES SERVICES ET DISPOSITIFS RESSOURCES



La survenue d'un cancer suscite des bouleversements et des interrogations. Non seulement pour la personne concernée, mais aussi pour les personnes qui l'entourent : sa famille, ses proches, ses collègues ... **Il est donc impératif de connaître les services et dispositifs d'aide et d'échange pour répondre à ses questionnements, et vivre le mieux possible cette période difficile.**

CANCER INFO

0 805 123 124

Une ligne téléphonique gratuite avec une équipe de spécialistes de l'information sur les cancers. Elle répond aux questions médicales ou sociales et propose un service d'écoute animé par des psychologues, ainsi qu'une permanence juridique par des avocats.

ALLO ALEX

www.alloalex.com

0 800 400 310

Une ligne téléphonique dédiée aux questions liées à la maladie au travail. Alex répond à toutes les questions des aidants, DRH, managers ou collègues. On pourra également retrouver des témoignages et informations sur le blog d'Allo Alex.

CANCER @ WORK

www.canceratwork.com

Un réseau d'entreprises engagées sur la thématique du cancer au travail. Cette plate-forme permet à toute entreprise d'échanger et de partager des informations sur l'intégration de la maladie au travail.

FONDATION ARC

www.fondation-arc.org

La Fondation ARC a pour mission de lutter contre le cancer par la recherche. Forte d'une expertise nationale et internationale, elle met en œuvre une politique scientifique articulée autour de trois axes stratégiques répondant aux besoins et enjeux actuels de la recherche en cancérologie.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

www.ligue-cancer.net

Depuis 1918, la Ligue lutte contre le cancer en étant le premier financeur indépendant de la recherche.

ROSE-UP

www.rose-up.fr/maisons-rose

L'association accompagne, informe et défend le droit des femmes touchées par le cancer. Elle propose un magazine gratuit ainsi que des rencontres dans des "Maisons roses" à Paris et à Bordeaux, conçues pour et par des patientes.

LA VIE AUTOUR

www.lavieautour.fr

Une carte interactive pour permettre à toute personne touchée par le cancer de localiser les associations de soins et de support les plus proches : se sentir soutenu, bien se nourrir, aider ses proches... Tout ce qui peut aider parallèlement aux soins médicaux.

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

www.e-cancer.fr

L'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer.

activ box

SENSIBILISATION & HANDICAP

Retrouvez plus d'informations sur le site

www.agefiph.fr



Découvrez le témoignage vidéo de Bristol-Myers Squibb

«Un accompagnement sur-mesure pour les salariés atteints de cancer»



Retrouvez 700 témoignages d'entreprises et de personnes handicapées

sur le site agefiph.fr



Retrouvez les documents de référence sur l'emploi et le handicap

dans le **centre de ressources** du site agefiph.fr



Retrouvez la publication «Concilier travail et cancer. Éléments de réflexion et pistes d'innovation pour une meilleure qualité de vie au travail»

dans le **centre de ressources** du site agefiph.fr